

Syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN)

(janvier 2017)

Explication

Le syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN) est une cause majeure de mortalité chez les nourrissons âgés de 1 mois à 1 an. Le SMSN se définit comme étant la mort soudaine d'un nourrisson dont la cause demeure inconnue au terme d'une évaluation clinique complète incluant une autopsie complète et un examen du lieu du décès. Un soutien émotionnel auprès des parents est un élément important du plan de prise en charge. Une bonne connaissance des facteurs de risque connus et des stratégies de prévention éprouvées est également primordiale.

Étiologie

(liste non exhaustive)

Bien que l'étiologie précise du SMSN demeure inconnue, des facteurs communs ont été identifiés chez les enfants victimes de ce syndrome :

- une prédisposition sur le plan génétique ou anatomique (p. ex. anomalie du tronc cérébral);
- un facteur déclenchant précis (p. ex. tabagisme maternel, obstruction des voies respiratoires);
- occurrence de a. et b. à un stade critique de la croissance.

Les facteurs de risque et de protection relativement au SMSN sont quant à eux connus.

- Facteurs de risque
 - a. Facteurs maternels
 - âge maternel précoce (moins de 20 ans)
 - tabagisme maternel durant la grossesse
 - consommation d'alcool et abus de drogues durant la grossesse

- aucun recours ou recours tardif à des soins prénataux
- b. Facteurs infantiles
- prématurité et/ou faible poids de naissance
 - position de sommeil en décubitus ventral
 - alitement sur un matelas mou et/ou avec des accessoires tels que couvertures et coussins
 - antécédents de SMSN dans la fratrie
- c. Facteurs environnementaux
- exposition à la fumée secondaire
 - partage du lit
 - chaleur excessive
 - emmaillotement de l'enfant
- d. Facteurs de protection
- partage de chambre à coucher
 - usage d'une tétine
 - allaitement au sein
 - utilisation d'un ventilateur
 - immunisations

Objectifs principaux

Dans le cas de l'arrivée d'un nouveau-né au sein d'une famille, le candidat devra prodiguer des conseils préventifs à tout parent ou à toute personne soignante relativement aux facteurs de risque et de protection connus.

Dans un cas de mort subite du nourrisson, le candidat devra en évaluer de manière approfondie les facteurs de risque et/ou les causes, et mettre en place un plan de prise en charge approprié comprenant une évaluation clinique approfondie et une demande auprès d'un médecin légiste en vue d'une autopsie complète. Le candidat devra également conseiller les parents/personnes soignantes et la famille du nourrisson.

Objectifs spécifiques

Dans le cas de l'arrivée d'un nouveau-né au sein d'une famille, le candidat devra

- Conseiller les parents/personnes soignantes quant aux mesures de prévention à prendre (p. ex. abandon du tabac pendant la grossesse et la période néonatale, vêtements de nuit et position de sommeil appropriés);

Dans un cas de mort subite du nourrisson, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles découlant :
 - a. d'une anamnèse détaillée de l'événement;
 - b. d'une évaluation des facteurs de risque pour la mère et l'enfant ainsi que des facteurs de risque environnementaux;
- inclure dans le plan de prise en charge aiguë une demande auprès d'un médecin légiste en vue d'une autopsie complète;
- communiquer efficacement la mort de l'enfant aux parents et à la famille;
- fournir un soutien en rapport avec le deuil.